

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 juillet 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
M. Alain COSSON	M. Florent MONEYRON
M. Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)  
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)  
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Eliane GRANET (à M. Gilles MARQUET)  
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)  
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)  
M. Lucas ANTOINE (à M. Yannick DUPOUÉ)  
Mme Laurence GONINET (à M. Michel SEVE)

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

**VOTE: En exercice : 35      Présents : 24 / Représentés : 9      Votants : 33**

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement**

## PAI : Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement

VU l'article L122.3 du Code de l'Environnement ;

VU les articles L. 341-1 et 341-3 du Code Forestier ;

VU la délibération n°14 du Conseil Communautaire du 10/05/2022 relative au dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle qu'à la suite du changement de terrain destiné à accueillir le projet de l'entreprise Précis Plastic Injection, la division parcellaire réalisée a été annulée, en conséquence il convient de modifier l'une des parcelles objet de la seconde demande d'autorisation de défrichement sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier.

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA reçoit plusieurs demandes de renseignements / d'implantations sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la majeure partie des parcelles appelées à être commercialisées est actuellement boisée.

Compte-tenu de ce caractère, et conformément à l'article L341-3 du Code Forestier, une autorisation de défrichement doit être sollicitée auprès de la Direction Départementale des Territoires.

La durée de validité d'une autorisation de défrichement étant de 5 ans, cette autorisation permettra d'anticiper ces délais administratifs et de faciliter l'implantation des projets sur le PAI.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- De l'autoriser à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement sur une superficie de 7 ha environ pour les parcelles suivantes et comprises dans le périmètre de la ZAC Entre Dore et Allier :
  - o Commune de Lezoux : parcelles cadastrées B 1838 (issue de la division parcellaire de la parcelle B1764), B 1770, B 1769
  - o Commune de Orléat : parcelle cadastrée ZC 227 ;
- De l'autoriser à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors du conseil communautaire du 10 mai 2022.

**AR Prefecture**

063-246301097-20220712-20220712\_13-DE  
Reçu le 18/07/2022  
Publié le 18/07/2022

CCEDA  
CC 12/07/2022  
(13)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 18 juillet 2022  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente